Organisation mondiale de la Santé

**SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ** **A72/2**
**Point 2 de l'ordre du jour provisoire** **16 mai 2019**

# Rapport du Conseil exécutif sur ses cent quarante-troisième et cent quarante-quatrième sessions

1. Le Conseil exécutif a tenu sa cent quarante-troisième session les 28 et 29 mai 2018 et sa cent quarante-quatrième session du 24 janvier au 1er février 2019. Le présent rapport résume les principaux résultats de ces deux sessions.

## CENT QUARANTE-TROISIÈME SESSION (28 ET 29 MAI 2018)

2. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 16 points et points subsidiaires ainsi que 17 documents d'accompagnement. Il a adopté deux résolutions et neuf décisions.

3. À la suite de discussions sur la **réforme de la gouvernance**, le Conseil a approuvé des propositions visant à prendre des mesures immédiates sur les sujets suivants : la gestion de la durée des discussions du Conseil ; les réunions du Bureau du Conseil exécutif ; le suivi et le partage d'informations sur le nombre d'hommes et de femmes ayant assumé les fonctions de membres du Bureau ou de président lors des réunions des organes directeurs ; la mise à disposition par le Secrétariat d'informations préalables sur chaque point à l'ordre du jour ; la mise sur pied par le Secrétariat d'une méthode plus rigoureuse pour déterminer avec exactitude les incidences, en termes de ressources, des projets de résolutions et de décisions ; ainsi que l'élimination du support papier pour les prochaines réunions des organes directeurs, sauf si les documents sont commandés au préalable.

4. Le Conseil a décidé de reporter à la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif, pour examen et suite à donner, l'examen des amendements nécessaires pour remplacer ou compléter, dans les règlements intérieurs des organes directeurs, la terminologie introduisant une considération de sexe, afin de désigner à la fois les genres masculin et féminin (voir le paragraphe 31). Il a en outre statué sur les amendements de son Règlement intérieur portant sur : le vote, notamment par des moyens électroniques ; la suspension du débat ; ainsi que la modification du nom des « séances ouvertes ».

5. Les amendements proposés au Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé concernant le vote, notamment par des moyens électroniques, la suspension du débat, l'établissement et la remise des pouvoirs, le droit de vote et les questions relatives à la Commission de vérification des pouvoirs ont été inclus dans une décision que le Conseil a recommandé à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter. Aucun consensus n'a néanmoins été obtenu sur les amendements proposés relatifs : à l'inclusion d'un mémorandum explicatif pour les points qu'il est proposé d'inscrire directement à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée de la Santé ; aux délais applicables à la présentation des projets de résolution et de décision portant sur les points à l'ordre du jour ; à la production des comptes rendus sténographiques et sommaires ; et à l'harmonisation de la

terminologie des règlements intérieurs des organes directeurs avec la terminologie utilisée dans le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Les résultats des consultations informelles, menées par le Secrétariat, feraient l'objet d'un rapport au Conseil à sa cent quarante-quatrième session (voir le paragraphe 31).

6. Le Conseil a également décidé d'utiliser l'outil modifié de hiérarchisation des propositions de points supplémentaires à l'ordre du jour provisoire du Conseil, à titre d'essai, en vue de l'établissement de l'ordre du jour provisoire de sa cent quarante-quatrième session (voir le paragraphe 32 pour un retour d'expérience).

7. Le Conseil exécutif a pris note d'une mise à jour de la Onzième Révision de la **Classification statistique internationale des maladies et des problèmes connexes**. Une version pour mise en œuvre serait publiée en juin 2018 et la version finale serait présentée à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé.

8. Après avoir débattu du **rapport annuel concernant l'évaluation**, une politique d'évaluation modifiée a été approuvée ; celle-ci pourrait être utilisée jusqu'à ce qu'une autre politique soit mise en place dans le cadre du nouveau modèle de fonctionnement à l'échelle de l'Organisation, qui était en cours d'élaboration.

9. Le Conseil a pris note de deux rapports portant sur les **partenariats hébergés**. À l'avenir, le Secrétariat s'efforcerait de faire rapport sur les contributions des partenariats hébergés au treizième programme général de travail, 2019-2023, et pourrait aussi donner des informations sur d'autres partenariats importants.

10. Le Conseil a examiné le rapport relatif aux réunions de quatre comités d'experts, le rapport de la vingt-huitième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, ainsi que la déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS.

11. Le Dr Ahmed Salim Saif Al Mandhari a été désigné par le Conseil au poste de **Directeur régional pour la Région de la Méditerranée orientale** ; le Conseil a exprimé sa gratitude au Dr Jaouad Mahjour, Directeur régional par intérim, pour sa contribution et son engagement au service de l'Organisation.

12. Le Conseil a également nommé des membres afin de pourvoir les postes vacants au **Comité du programme, du budget et de l'administration**, ainsi qu'aux **Groupes de sélection** des fondations et du prix.

## CENT QUARANTE-QUATRIÈME SESSION (24 JANVIER-1er FÉVRIER 2019)

13. Le Conseil a adopté son **ordre du jour** comptant 45 points et points subsidiaires ainsi que 67 documents d'accompagnement. Il a adopté 12 résolutions et 15 décisions.

14. Le Conseil a pris note du rapport des **comités régionaux** et a examiné le rapport de la vingt-neuvième réunion du **Comité du programme, du budget et de l'administration**.

## Questions prioritaires stratégiques

15. Le Conseil exécutif a pris note de trois rapports relatifs au **projet de budget programme 2020-2021**. S'il a accueilli favorablement la nouvelle structure de l'**avant-projet du budget programme 2020-2021**, il a été demandé de le préciser avant sa présentation à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé. En plus de la révision du texte, le Secrétariat a prévu d'ajouter deux documents d'information supplémentaires relatifs à la mise en application du budget et à une planification plus détaillée de la transition pour la poliomyélite.

16. Le **cadre d'impact de l'OMS** a été largement appuyé, mais davantage de détails et de précisions ont été demandés. Le Secrétariat mettrait à disposition avant la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé des informations supplémentaires sur les méthodes sous-tendant le cadre et le système de mesure. Les commentaires des États Membres ont été accueillis favorablement dans le but de développer le cadre et de permettre d'atteindre un consensus sur l'ensemble d'indicateurs. Des consultations intersessions, appuyées par les documents d'information et des informations plus détaillées, seraient organisées avant la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé afin de finaliser le cadre d'impact de l'OMS et l'avant-projet du budget programme 2020-2021.

17. Le Conseil a débattu du **rapport du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire**, en particulier à la lumière de la flambée de maladie à virus Ebola en cours en République démocratique du Congo. Le Comité soumettrait à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé un résumé d'un rapport semestriel sur le Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire relatif aux avancées en matière d'application des recommandations du Comité. Le Comité était également convenu de conseiller le Secrétariat quant au fait de savoir si les allégations de faute grave au sein de l'Organisation avaient mis en lumière des problèmes systémiques exigeant que le Programme prenne des mesures. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance avait examiné le travail effectué jusqu'alors et devait continuer à superviser la suite donnée aux allégations.

18. Au titre du point de l'ordre du jour relatif à la **poliomyélite**, le Conseil a pris note des rapports relatifs à l'**éradication** et à la **transition**. Le Secrétariat ferait un nouveau rapport à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé.

19. Le Conseil a pris note du rapport sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

20. À la suite des discussions sur les trois rapports relatifs à la **couverture sanitaire universelle**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter trois résolutions. Dans ces trois résolutions, le Directeur général a été prié : d'élaborer, en consultation avec les États Membres, d'ici à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, un cadre opérationnel pour les **soins de santé primaires** ; de présenter tous les trois ans à l'Assemblée de la Santé un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution sur **les agents de santé communautaires dispensant des soins de santé primaires** ; et de produire un rapport sur la couverture sanitaire universelle afin de permettre des débats éclairés lors de la **réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle**.

21. Le Conseil a pris note de deux rapports portant sur la santé, l'environnement et les changements climatiques intitulés projet de stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains, et projet de plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé dans les petits États insulaires en développement.

22. Au titre du point de l'ordre du jour portant sur **les médicaments, les vaccins et les produits sanitaires**, le Conseil a pris note du rapport relatif à **l'accès aux médicaments et aux vaccins**, qui contient le projet de feuille de route pour l'accès aux médicaments, aux vaccins et aux autres produits sanitaires pour 2019-2023. Le Secrétariat tiendrait compte des observations transmises par le Conseil pour préciser davantage le projet de feuille de route avant sa présentation à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé. Le Conseil a également pris note du rapport sur les **médicaments contre le cancer**.

23. À la suite de discussions portant sur quatre rapports relatifs au **suivi des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur des questions relatives à la santé**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution sur la **résistance aux antimicrobiens** et une décision sur la **prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles**. Le Conseil a également pris note du rapport sur la **proposition de plan de travail pour le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles pour 2020** et du rapport intitulé **Mettre fin à la tuberculose**. Après des consultations plus poussées, une révision du projet de cadre de responsabilisation multisectoriel serait présentée à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé.

24. Le Conseil a pris note du rapport sur la **Onzième Révision de la Classification internationale des maladies**. Au terme de consultations informelles intersessions, la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé recevrait une version amendée du projet de résolution.

## Autres questions techniques

25. Après examen du rapport intitulé **Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages** portant sur la mise en œuvre de la décision WHA71(11) (2018), le Conseil a décidé de recommander à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé d'examiner une décision.

26. Le Conseil a examiné les rapports des sixième et septième réunions du **dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés**.

27. Au titre du point de l'ordre du jour portant sur les ressources humaines pour la santé, le Conseil a pris note de deux rapports intitulés Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé : troisième cycle de notification nationale et Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030. Il a également décidé de recommander à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé de désigner l'année 2020 année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier.

28. Le Conseil a pris note du **projet de plan d'action mondial 2019-2023 sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants**, et il a appelé instamment à améliorer le projet de plan. D'autres consultations seraient menées avant la présentation du projet de plan révisé pour examen par la Soixante-Douzième Assemblée de la Santé.

29. Après avoir examiné le rapport intitulé **Accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus**, le Conseil a décidé, entre autres, de prier le Directeur général de mettre au point, en consultation avec les États Membres et les autres parties intéressées, un projet de stratégie mondiale en vue de son examen par la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session.

30. À la suite de discussions sur un rapport relatif à l'**action mondiale pour la sécurité des patients**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé l'adoption d'un projet de résolution qui prie, entre autres, le Directeur général de formuler un plan d'action mondial pour la sécurité des patients en consultation avec les États Membres et l'ensemble des parties intéressées, y compris le secteur privé, en vue de sa soumission à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en 2021, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session. Le Conseil a également pris note du rapport sur **l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé** et a recommandé à la Soixante-Douzième Assemblée de la Santé d'adopter un projet de résolution priant notamment le Directeur général de faire rapport à l'Assemblée de la Santé en 2021 et 2023 sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution.

## Questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

31. Le Conseil a discuté de cinq rapports sur les **processus de réforme de l'OMS, programme de transformation compris**, et sur la **mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement**. Il a décidé d'amender son Règlement intérieur pour remplacer ou compléter, seulement dans la version anglaise, la terminologie introduisant une considération de sexe afin de désigner à la fois les genres masculin et féminin. Il a également recommandé à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé de faire de même pour son Règlement intérieur. Ces amendements entreraient en vigueur après renumérotation des articles des Règlements intérieurs par le Directeur général.

32. Le rapport sur la **hiérarchisation des propositions de points supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour provisoire du Conseil exécutif** comprend un retour sur l'application, à titre d'essai, de l'outil amendé de hiérarchisation proposé. Le Secrétariat poursuivait ses travaux visant à trouver des moyens de hiérarchiser plus efficacement les points à l'ordre du jour. Le Conseil a prié le Secrétariat de mettre sur pied un modèle permettant de faciliter l'analyse des propositions de points de l'ordre du jour et de mettre ce modèle à la disposition du Bureau du Conseil aux fins de préparation du projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-cinquième session du Conseil.

33. À la suite de discussions sur le **rapport de la Présidente du Conseil exécutif sur les résultats de la consultation informelle sur la réforme de la gouvernance**, le Conseil a décidé d'amender deux articles de son Règlement intérieur définissant les délais applicables à la présentation officielle des projets de résolution et/ou de décision au Conseil et d'harmoniser la terminologie utilisée dans son Règlement intérieur avec celle du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Le Conseil a également prié le Directeur général d'élaborer un rapport et de formuler des recommandations à présenter à la cent quarante-cinquième session du Conseil concernant une réunion informelle ou un forum en vue de réunir les États Membres et les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS. Il a également décidé de recommander à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision contenant, entre autres, plusieurs propositions d'amendement du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé et un certain nombre de demandes adressées au Directeur général. Ainsi, le Directeur général était notamment prié de soumettre au Conseil, à sa cent quarante-cinquième session, un projet de lignes directrices à l'intention des États Membres à appliquer avant de publier une déclaration écrite sur le site Web spécial, ainsi que de présenter, à la suite de consultations informelles avec les États Membres, un rapport au Conseil, à sa cent quarante-sixième session, sur les méthodes de travail de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif.

34. Le Conseil a examiné le rapport sur la **présence de l'OMS dans les pays, territoires et zones**, qui fournissait un résumé du rapport de 2017 et des informations actualisées sur la préparation du rapport de 2019. Le rapport de 2019, contenant des données recueillies à partir de 2018, serait soumis à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé.

35. Étant donné le nombre de questions abordées dans le rapport sur l'**évaluation de l'élection du Directeur général**, le Conseil a prié le Secrétariat d'organiser des consultations entre les sessions afin que des discussions plus approfondies puissent avoir lieu.

36. Après avoir pris note de deux rapports sur la **collaboration avec les acteurs non étatiques**, notamment du passage en revue d'un tiers des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS, le Conseil a adopté une décision sur les résultats de cet examen, en vertu de laquelle plusieurs acteurs sont admis à des relations officielles alors que d'autres voient leurs relations officielles prendre fin.

37. Le Conseil a pris note des rapports sur le **multilinguisme** et sur les **journées mondiales de la santé**. Étant donné le consensus obtenu en ce qui concerne la nécessité de mettre sur pied une stratégie d'ensemble et des critères pour la sélection des thèmes des journées mondiales de la santé, le Secrétariat élaborerait une stratégie concernant la sélection de ces journées, qui serait présentée aux États Membres pour discussion. Le Conseil a décidé de recommander à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé d'instaurer la Journée mondiale de la maladie de Chagas.

38. Cinq **prix** et une **bourse** ont été décernés par le Conseil. Ce dernier a également décidé de créer le Prix Nelson Mandela pour la promotion de la santé et d'approuver le projet de statuts, de même que les mesures simplifiées à appliquer lorsque le Prix sera décerné pour la première fois en 2019. Il a en outre décidé d'amender les Statuts du Prix Sasakawa pour la santé.

## Questions financières

39. Pendant les débats portant sur l'**aperçu général du financement et de l'exécution du budget programme 2018-2019**, des inquiétudes ont été soulevées au sujet du niveau de financement, qui reste inégal entre les principaux bureaux et domaines d'action. Il a été souligné qu'il était nécessaire de rendre le financement sur plusieurs années prévisible, à objet non désigné ou désigné au plus haut niveau possible ; l'approche utilisée par le Secrétariat pour la mobilisation des ressources a également été mise en avant. À l'avenir, le Secrétariat donnerait une analyse plus approfondie de l'exécution du budget programme et de la situation financière de l'Organisation.

40. Le Conseil a recommandé que la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé adopte le **barème des contributions** pour l'exercice 2020-2021.

## Ressources humaines

41. Le Conseil a désigné la D^re^ Poonam Khetrapal Singh au poste de **Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est** ; il a également désigné le D^r^ Takeshi Kasai au poste de **Directeur régional pour le Pacifique occidental**, exprimant au D^r^ Shin Young-soo, à l'occasion de son départ à la retraite après avoir occupé le poste de Directeur régional pour le Pacifique occidental, sa profonde gratitude et sa grande appréciation pour sa contribution à l'action de l'OMS.

42. Les documents suivants ont été examinés par le Conseil : **Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS**, **Rapport de l'Ombudsman** et **Ressources humaines : informations actualisées, y compris sur le programme mondial de stages**, qui comprenait une communication de fin d'année de la direction concernant la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles et le signalement d'allégations relatives à de telles pratiques. Le Conseil a pris note du **rapport de la Commission de la fonction publique internationale**.

43. Le Conseil a confirmé les **amendements au Règlement du personnel** concernant la rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur, ainsi que le barème commun des contributions du personnel. Il a également recommandé à la Soixante-Douzième Assemblée de la Santé l'adoption d'une résolution sur la **rémunération du personnel hors classes et du Directeur général**.

## Questions soumises pour information

44. Le rapport portant sur le **résultat de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition**, les informations actualisées sur l'**évaluation de l'OMS** et le rapport sur les **réunions des trois comités d'experts** ont été examinés. Le Conseil a également pris note du rapport sur les **tableaux et comités d'experts et leur composition**.

= = =